

6403/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 mars 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 mars 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision des représentants des gouvernements des États
membres portant nomination de juges au Tribunal

E 10989



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 9 mars 2016
(OR. fr)**

6403/16

LIMITE

**JUR 82
INST 66
COUR 11**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Projet de DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS
DES ÉTATS MEMBRES portant nomination de juges au Tribunal

PROJET DE

DÉCISION (UE, Euratom) 2016/...

DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

du ...

portant nomination de juges au Tribunal

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE
L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 19,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 254 et 255,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article
106 *bis*, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 48 du protocole n° 3 sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne, tel que modifié par le règlement (UE, Euratom) 2015/2422 du Parlement européen et du Conseil¹, prévoit que le Tribunal est formé de quarante juges à partir du 25 décembre 2015. L'article 2, point a) dudit règlement détermine la durée du mandat des douze juges supplémentaires de manière à correspondre aux renouvellements partiels du Tribunal qui ont lieu au 31 août 2016 et 31 août 2019.
- (2) Les candidatures de M. Leopoldo CALVO-SOTELO IBÁÑEZ-MARTÍN, M. Zoltán CSEHI, M. Constantinos ILIOPOULOS, Mme Anna MARCOULLI, Mme Nina PÓLTORAK, M. Dean SPIELMANN et de M. Virgilijus VALANČIUS ont été proposées pour les postes de juges supplémentaires au Tribunal.
- (3) Le comité institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne a donné un avis sur l'adéquation de M. Leopoldo CALVO-SOTELO IBÁÑEZ-MARTÍN, M. Zoltán CSEHI, M. Constantinos ILIOPOULOS, Mme Anna MARCOULLI, Mme Nina PÓLTORAK, M. Dean SPIELMANN et de M. Virgilijus VALANČIUS à l'exercice des fonctions de juges au Tribunal,

ONT ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Règlement (UE, Euratom) 2015/2422 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2015 modifiant le protocole n°3 sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne (JO L 341 du 24.12.2015, p. 14).

Article premier

Sont nommés juges du Tribunal pour la période allant de la date de l'entrée en vigueur de la présente décision au 31 août 2016:

- M. Zoltán CSEHI,
- M. Constantinos ILIOPOULOS,
- Mme Anna MARCOULLI,
- Mme Nina PÓLTORAK,
- M. Dean SPIELMANN.

Article 2

Sont nommés juges du Tribunal pour la période allant de la date de l'entrée en vigueur de la présente décision au 31 août 2019:

- M. Leopoldo CALVO-SOTELO IBÁÑEZ-MARTÍN,
- M. Virgilijus VALANČIUS.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Le président
